

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mme Pierrette Trépanier	46 445	8 710
M. Frédéric Dion	4 352	2 176
Mme Huguette Charest	5 351	2 574
Mme Suzanne Croteau	4 996	2 498
M. Marc Legros	4 868	2 418
M. Marcel Demers	5 331	2 574
M. Michel Blais	3 634	1 817
M. Guy Paquet	929	439

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).